

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 22 mars 2022
19 heures 00

Accusé de réception en préfecture
084-218400034-20220325-002848-DE
Date de télétransmission : 25/03/2022
Date de réception préfecture : 25/03/2022

GF/SP

N° 002848

Finances - Budget
Principal -
Autorisation de
Programme pour la
réhabilitation du
Gymnase Guigou et
la réhabilitation des
Bains-Douches

Affiché le :

Le mardi 22 mars 2022 à 19 heures 00 le Conseil Municipal, convoqué le 16 mars 2022, s'est réuni au nombre de ses membres prescrits par la Loi, dans la SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL, sous la Présidence de Véronique ARNAUD-DELOY, Maire.

ETAIENT PRÉSENTS : Mme Véronique ARNAUD-DELOY (Maire), M. Jean AILLAUD (1er adjoint), Mme Emilie SIAS (2ème adjoint), M. Cédric MAROS (3ème adjoint), Mme Gaëlle LETTERON (4ème adjoint), M. Frédéric SACCO (5ème adjoint), Mme Isabelle TAILLIER (6ème adjoint), M. Yannick BONNET (7ème adjoint), Mme Sylvie TURC (8ème adjoint), M. Patrick ESPITALIER (9ème adjoint), M. Pascal CAUCHOIS (Conseiller municipal), Mme Brigitte BENOIT DE SOLLIERS (Conseillère Municipale), M. Denis DEPAULE (Conseiller municipal), M. Stéphane REBAUDI (Conseiller municipal), Mme Dominique SANTONI (Conseillère Municipale), Mme Sandrine BEAUTRAIS (Conseillère Municipale), Mme Laurence GREGOIRE (Conseillère Municipale), M. Elhadji NDIOUR (Conseiller municipal), Mme Amélie LEBRETON (Conseillère Municipale), Mme Célia BARBIER (Conseillère Municipale), M. Rémi ROLLAND (Conseiller municipal), M. Christophe CARMINATI (Conseiller municipal), Mme Céline CELCE (Conseillère Municipale), Mme Céline RIGOUARD (Conseillère Municipale)

ONT DONNÉ PROCURATION : M. Jean-Louis CULO (Conseiller municipal) donne pouvoir à Mme Emilie SIAS (2ème adjoint), M. André LECOURT (Conseiller municipal) donne pouvoir à M. Patrick ESPITALIER (9ème adjoint), M. Henri GIORGETTI (Conseiller municipal) donne pouvoir à Mme Céline CELCE (Conseillère Municipale)

ABSENTS EXCUSÉS: M. Dominique THEVENIEAU (Conseiller municipal), M. Jean-Marc DESSAUD (Conseiller municipal)

ABSENTS : M. Pierre DIDIER (Conseiller municipal), Mme Sabrina HARCHACHE (Conseillère Municipale), Mme Julie BOVAS (Conseillère Municipale), M. Nathan SAIHI (Conseiller municipal)

La séance est ouverte, M. Elhadji NDIOUR est nommé(e) Secrétaire.

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu, l'instruction codificatrice M57,

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, la section d'investissement du budget peut mettre en œuvre des autorisations de programme pluriannuelles réparties par exercice budgétaire en crédits de paiements.

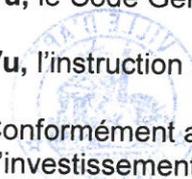
Cette procédure permet à une collectivité de ne pas faire supporter à son budget annuel l'intégralité d'une dépense pluriannuelle, mais seules les dépenses à régler au cours de l'exercice. Elle favorise ainsi la gestion pluriannuelle des investissements et permet d'améliorer la lisibilité des engagements financiers de la collectivité à moyen terme.

Les opérations d'investissement pouvant faire l'objet d'une procédure d'AP/CP

VOTES POUR : 27

VOTES CONTRE : 0

ABSTENTION(S) : 0



correspondent à des dépenses à caractère pluriannuel se rapportant à une immobilisation ou à un ensemble d'immobilisations déterminées, acquises ou réalisées par la commune ou à des subventions versées à des tiers.

Il est proposé au Conseil Municipal de se prononcer, au titre de l'année 2022, sur la création de deux autorisations de programme et crédits de paiements :

- **Réhabilitation Gymnase Guigou**

Accusé de réception en préfecture
084-218400034-20220325-002848-DE
Date de télétransmission : 25/03/2022
Date de réception préfecture : 25/03/2022

	EXERCICES / CREDITS DE PAIEMENT			
	2021	2022	2023	TOTAUX
Dépenses	52 767,41 €	1 514 140,92 €	452 000,00 €	2 018 908,33 €
Etudes	52 767,41 €	114 140,92 €	2 000,00 €	168 908,33 €
Travaux	- €	1 400 000,00 €	450 000,00 €	1 850 000,00 €
Matériels	- €	- €	- €	- €

- **Réhabilitation bâtiment Bains douches**

	EXERCICES / CREDITS DE PAIEMENT			
	2021	2022	2023	TOTAUX
Dépenses	2 035,20 €	154 720,00 €	267 780,00 €	424 535,20 €
Etudes	2 035,20 €	35 040,00 €	- €	37 075,20 €
Travaux	- €	119 680,00 €	267 780,00 €	387 460,00 €
Matériels	- €	- €	- €	- €

**LE CONSEIL MUNICIPAL
A L'UNANIMITE**

- **VOTE**, la création des deux autorisations de programmes décrites ci-dessus, au budget primitif du budget principal de la Ville d'Apt ;
- **VOTE**, les crédits de paiement au budget primitif du budget principal de la Ville d'Apt, conformément aux trois tableaux ci-dessus ;
- **AUTORISE**, Madame le Maire, ou son représentant, à signer tout document se rapportant à cette délibération.

POUR EXTRAIT CONFORME

**LE MAIRE
Véronique ARNAUD-DELOY**

